



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 08.03.2019

Numéro de publication: BH07-0000000552

Canton: GE

Entité de publication:

Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Décision en vertu de l'art. 153 ORC, Fédération Mondiale des Etudiants en Droit

Fédération Mondiale des Etudiants en Droit
CHE-457.250.884
Rue du Rhône 86
1204 Genève

Délai : 30 jours

Fin du délai: 08.04.2019

Contexte:

L'entité juridique a fait l'objet d'une décision qui est à disposition des personnes habilitées à la représenter ou leurs héritiers à l'Office du registre du commerce du canton de Genève, rue du Puits-St-Pierre 4, 1204 Genève.

Point de contact:

Cour de justice (chambre de surveillance de la Cour civile)
Case postale 3108
1211 Genève 3

Décision:

L'adresse rue du Rhône 86, 1204 Genève, est radiée. L'association est déclarée dissoute d'office en vertu de l'article 153b ORC. Par conséquent, son nom devient: Fédération Mondiale des Etudiants en Droit, en liquidation (Law Students World Federation, in liquidation). Liquidateurs: les membres du comité de direction Collin Gaël, Bellahouel Sara, Bozek Olga et Toupart Eléonore, lesquels continuent de signer collectivement à deux.

Organe décisionnel:

Registre du commerce du canton de Genève
Rue du Puits-Saint-Pierre 4
1204 Genève

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.